



Thiers Dore
et Montagne
L'INTERCO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20240905-DBC20240905_05-DE
Reçu le 18/09/2024
Publié le 18/09/2024

N° DBC 20240905-05

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne

47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS

contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Membres du Bureau en exercice :
35

Membres du Bureau présents :
19

Membre du Bureau représenté :
0

Membre présent sans voix
délibérative : 0

Total votants : 19

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 05 SEPTEMBRE 2024 à 13 HEURES

Date de la convocation : 26 août 2024

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 05 septembre 2024 à 13 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents : Tony BERNARD, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Jean-François DELAIRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Jean Eric GARRET, Bernard LORTON, Chantal CHASSANG, Patrice BION (représente Michel GONIN), Patrick SAUZEDDE, Christophe DOS SANTOS, Daniel BALISONI, Martine MUNOZ.

Membres du Bureau absents excusés : Stéphane RODIER, Rachel BOURIER, Ludovic COMBE, Daniel BERTHUCAT, Laurent CLIVILLÉ (sans voix délibérante), Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Ludovic DASSAUD, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sylvain HERMAN.

Membres du Bureau ayant donné procuration : Néant.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS.

**CONVENTION TERRITORIALE D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE -
PROGRAMME D' ACTIONS 24/25: APPROBATION DU PLAN DE
FINANCEMENT PREVISIONNEL ET DEMANDE DE SUBVENTION
A LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC)
ET A LA REGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES**

Rapporteur : Pierre Roze, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2221-22 ;

Vu la délibération n° 20200715-05 du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président ;

Vu la délibération n° DBC 20221129-04 de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne du 29 novembre 2022, relative à l'approbation de la convention territoriale d'Education Artistique et Culturelle 2022-2027.

Considérant l'enjeu culturel et social de permettre à chacun de bénéficier d'une éducation artistique et culturelle,

AR Prefecture

063-200070712-20240905-DBC20240905_05-DE
Reçu le 18/09/2024
Publié le 18/09/2024

Les conventions territoriales d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) permettent de coordonner l'intervention de tous les signataires sur le périmètre de l'intercommunalité et de faire converger leurs financements vers un projet commun.

Cette politique poursuit trois objectifs :

- La rencontre : offrir à chacun la possibilité de rencontrer des artistes et des œuvres,
- La connaissance : donner à chacun la possibilité de se forger une culture artistique et personnelle,
- La pratique artistique : permettre de s'initier à différentes formes artistiques voire de se perfectionner.

Sous le titre générique « J'habite un pays merveilleux... », l'objectif est de mettre en lumière ce qui constitue le caractère singulier, ce qui fait les particularismes de notre territoire à tous les niveaux : son patrimoine, ses équipements culturels, ses habitants, son environnement, son histoire...

Dans le prolongement de ce fil rouge et en lien avec les acteurs du territoire, il est proposé, pour 2024/2025, de développer un programme d'actions autour de la fête avec des ateliers plastiques, musique et chant, des rencontres, une résidence à compter de 2025 pour aboutir sur une parade festive dans la Ville.

Dans ce cadre, la DRAC et la Région Auvergne Rhône-Alpes contribuent financièrement à ce projet par le versement d'une subvention à TDM. Aussi, le Département du Puy-de-Dôme apportera son soutien par le financement direct d'interventions aux artistes à hauteur de 5 000 euros.

Le budget prévisionnel de ce projet s'élève à 95 900 euros. (Ingénierie comprise).

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le budget prévisionnel du programme d'actions 2024/2025 et la demande de subvention auprès de la DRAC pour un montant de 51 000 euros et auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour un montant de 6 000 euros ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la réalisation des présentes.

TOTAL VOTANTS : 19

Membres du Bureau présents : 19

Représentés : 0

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 19

Pour : 19

Contre : 0

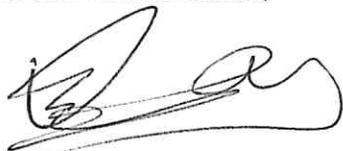
Abstention : 0

Membre présent sans voix délibérative : 0

Non-participation : 0

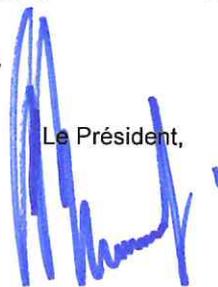
Pour ampliation certifiée conforme,

Le Secrétaire de séance,



Thomas BARNERIAS

Le Président,



Tony BERNARD
Maire de Châteldon

